



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 24 septembre 2018
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h33.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-220

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

- item 9.1 Résolution de membre du conseiller Jean-Marc Lalonde pour nommer le docteur Steve Pelletier pour le prix du College of Physician and Surgeons of Ontario Council Award;
- item 5.4 Mise à jour des dossiers légaux (huis clos)

ADOPTÉE, telle que modifiée

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2018-221

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Adoption des procès-verbaux des réunions à huis clos du 18 juin 2018, 13 août 2018 et 27 août 2018

5.2. Problématiques de personnel

5.3. Aquisition possible d'un terrain - dépôt à neige

5.4 Mise à jour des dossiers légaux

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h35 et retournent dans la salle du conseil à 19h14.

RÉSOLUTION 2018-222

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que l'option choisie pour le dépotoir Notre-Dame respectera l'environnement. Il ajoute que le but est de procéder à l'installation d'une membrane pour protéger l'eau de surface.

Suite aux questions, M. Lenhart explique que la Cité a des documents, mais que rien ne prouve que le site est fermé en respectant les normes. Il ajoute qu'un processus plus ardu est nécessaire pour fermer le site.

RÉSOLUTION 2018-223

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement de la province a émis une ordonnance de fermeture du site d'enfouissement et de traitement des eaux de ruissellement des égouts pluviaux non contrôlés de la rue Caron jusqu'au site d'enfouissement ; et

ATTENDU QUE la Cité propose une solution non conventionnelle pour adresser l'ordonnance, ce qui nécessite que plusieurs sites soient évalués et une coordination avec plusieurs ministères ; et

ATTENDU QUE depuis 2015, M. Darch a été considérablement impliqué dans ce dossier et il a développé des relations de travail saines et productives avec les principaux responsables du ministère ; et

ATTENDU QUE la Cité est maintenant tenue de soumettre à nouveau une proposition détaillée concernant la fermeture du site d'enfouissement et la gestion des eaux pluviales d'ici la fin de décembre 2018 ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le contrat de M. Darch soit prolongé jusqu'au 31 mars 2019, tout en travaillant 2 jours par semaine; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE M. Darch soit mandaté à soumettre une mise à jour du projet à la réunion du conseil du 14 décembre 2018.

ADOPTÉE

7. Annonces

Le maire Desjardins fait une annonce spéciale concernant les tornades qui ont eu lieu vendredi. Il explique que les dons peuvent être faits auprès de la Croix-Rouge ou de l'Armée du Salut.

Le maire Desjardins annonce que le chef pompier de Cornwall a été nommé le chef pompier de l'année.

Le maire Desjardins annonce que le Défi Coureur des Bois s'est bien déroulé.

Le maire Desjardins annonce que le souper du Club Optimiste de St-Pascal a été un succès.

8. Période de Questions/Commentaires

M. Don Bouchard, résidant au 118 rue Adrien, demande si le chemin Clark est inclut dans les projets des dix prochaines années. M. Julian Lenhart explique que

certaines travaux sont prévus, mais rien dans les prochains dix ans. M. Bouchard demande si des travaux sont prévus pour l'eau sur le chemin Tucker. M. Lenhart confirme que le personnel est à la recherche de subventions pour effectuer ces travaux. M. Bouchard explique qu'il y a un problème de stationnement au parc Morris et aimerait savoir si des plaintes sont adressées à ce sujet. M. Pierre Boucher explique qu'il ne détient pas cette information.

M. Rolland Labonté, représentant sa fille demeurant au 1573 Rollin, explique que des travaux ont été faits dans le fossé alors qu'il était absent. M. Julian Lenhart explique que les travaux ont été faits convenablement. M. Labonté demande qui a payé l'avocat de l'urbaniste lors de l'appel de la CAMO. M. Lenhart répond que lorsque la Cité est appelée pour cela, un avocat est présent pour faire la représentation de l'urbaniste.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre du conseiller Jean-Marc Lalonde pour nommer le Docteur Steve Pelletier pour le "College of Physician and Surgeons of Ontario Council Award"

RÉSOLUTION 2018-224

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil nomme le docteur Steve Pelletier de l'Équipe de santé familiale de Clarence-Rockland pour le prix du "College of Physician and Surgeons of Ontario Council".

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2018-225

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 24 septembre 2018 soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 10 septembre 2018
- b. Comité plénier du 10 septembre 2018

10.2. Les recommandations suivantes du comité plénier du 10 septembre 2018:

a. Résolution pour adopter la politique FIN18-02 sur les immobilisations corporelles

b. Résolution pour autoriser la signature d'un contrat pour les imprimantes/copieurs

10.3. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 12 août 2018 au 8 septembre 2018, au montant brut de 982 349,93 \$ et montant net de 731 223,69 \$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution numéro 2018-225

10.2a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte la nouvelle politique d'immobilisations corporelles no. FIN18-02.

10.2b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise la signature d'un contrat de cinq ans pour les imprimantes et les photocopieurs avec Kyocera pour un coût fixe de 732,54\$ mensuel et des coûts variables de 0,48\$ par impression pour les unités de base, 0,58\$ pour les unités avec fonctions additionnelles et 0,60\$ par impression pour les copies couleurs pour un coût estimé à 24 250\$ par an.

10.3 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 12 août 2018, au 8 septembre 2018, au montant brut de 982 349,93 \$, et montant net de 731 223,69 \$, soient adoptés tel que recommandé.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Comptes payés

RÉSOLUTION 2018-226

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 18 août 2018, au 14 septembre 2018, au montant de 4 408 686,73\$ soient adoptés tel que recommandé.

ADOPTÉE

11.2 Permis d'affaires

RÉSOLUTION 2018-227

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2018-135, soit un règlement sur la gouvernance des permis d'affaires; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte le règlement 2018-136, soit un règlement modifiant l'annexe M du règlement 2015-176 établissant les redevances des usagers.

ADOPTÉE

11.3 Entente de location pour la cantine de l'aréna de Clarence Creek

RÉSOLUTION 2018-228

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accorde le contrat d'opération de cantine de l'aréna de Clarence Creek à partir du 25 septembre 2018 et pour une période indéterminée à Mme Claudine Talbot, et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le règlement 2018-137 pour autoriser le Directeur des Services communautaires à signer l'entente pour la location de la cantine de l'aréna Clarence Creek à partir du 25 septembre 2018 et pour une période indéterminée; tel que recommandé.

ADOPTÉE

12. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2018-229

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2018-129 - pour amender le règlement de zonage – 3996 chemin Bouvier

12.2. 2018-130 - désignation de terrains non assujettis à la réglementation des parties de lots pour une partie du bloc 282 du Plan 50M-308, parties 1 à 14 sur le Plan 50R-10756

12.3. 2018-131 - désignation de terrains non assujettis à la réglementation des parties de lots pour une partie du bloc 282 du Plan 50M-308, parties 1 à 28 sur le Plan 50R-10757

12.4. 2018-132 - pour interdire le stationnement entre le 2249 et le 2265 rue

Laval (Partage de Bourget)

12.5. 2018-133 - pour autoriser la signature d'un contrat avec REIS Equipment pour l'achat d'un tracteur pour les services communautaires

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2018-230

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2018-134, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 24 septembre 2018, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h55.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe